

REGLEMENT INTERIEUR 2026/2027

1 – STRUCTURE

L'école de danse JBB donne ses cours au LM Studio, Zone Industrielle N°4 (tragone), Box n°7, 20620 BIGUGLIA.

2 - MODALITES DE FONCTIONNEMENT

L'école est ouverte de septembre à juin ; durant les vacances scolaires l'école est fermée, durant ces vacances les élèves peuvent avoir cours exceptionnellement afin de préparer des spectacles, concours... Les élèves seront alors avertis à l'avance.

3 - CONDITIONS FINANCIERES

AFFILIATION – LICENCE : L'école s'affilie à la fédération française de danse (FFD), les frais d'inscriptions s'élèvent à 40€.

COTISATION : Les élèves ont la possibilité de régler la cotisation de manière Mensuelle, trimestrielle ou annuelle, directement via le formulaire d'inscription en ligne avec paiement par carte bancaire. Si paiement par chèque espèce, le règlement ne peut s'effectuer qu'annuellement (joindre au dossier d'inscription UN chèque du montant du règlement annuel + 1 chèque de 65€ pour les frais d'inscription et le mois de septembre)

Tout année entamée est dû en son intégralité, aucun remboursement ne sera effectué. Les tarifs incluent les vacances scolaires. Tout élève n'étant pas à jour de sa cotisation pourra se voir refuser l'accès au cours.

CERTIFICAT MEDICAL - ASSURANCE : Un certificat médical de « non contre-indication à la pratique de la danse » (ou le document attestant avoir répondu NON au cerfa (https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15699.do)) AINSI qu'une attestation d'assurance responsabilité civile (extra-scolaire) doivent être fournis dès l'inscription.

TARIFS

Niveaux	Nombre de cours	Facilités mensuels	Facilités trimestriels	Tarif Annuel
4-8ans Cours éveil, initiation et baby hip hop (45mn)	1 Cours par semaine	9 X 35€	3 X 105€	315 €
	2 Cours par semaine	9 X 40€	3 X 120€	360 €
	3 Cours par semaine	9 X 45€	3 X 135€	405 €
Dès 8 ans Cours cycle 1 à cycle 4 + cursus formation intensive(1 heure)	1 Cours par semaine	9 X 40€	3 X 120€	360 €
	2 Cours par semaine	9 X 55€	3 X 165€	495 €
	3 Cours par semaine	9 X 65€	3 X 195€	585 €
	4 Cours par semaine	9 X 75€	3 X 225€	675 €
	Illimités	9 X 80€	3 X 240€	720 €
Cours adultes	1 Cours par semaine	9 X 45€	3 X 135€	405 €
	2 Cours par semaine	9 X 60€	3 X 180€	540 €
	3 Cours par semaine	9 X 70€	3 X 210€	630 €
	4 Cours par semaine	9 X 80€	3 X 240€	720 €

4 - REGLEMENTATION INTERIEURE

ASSIDUITE / COMPORTEMENT

Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours. De même les amis, membres de la famille des élèves... ne sont pas admis à regarder le cours sauf autorisation du professeur. L'assiduité de l'élève est primordiale au sein de l'école, les absences répétées d'un élève pénalisent le groupe dans son ensemble. Tout élève pourra donc se voir retirer d'une variation s'il s'en absente plus de 3 fois durant son apprentissage. Nous vous demandons de prévenir l'école au moins 24h à l'avance pour toute absence. Tout élève se doit de respecter les danseurs de l'école ainsi que leurs professeurs, un manquement de respect, pourra, selon sa gravité, être sanctionné.

TENUE

Classique, Eveil et Initiation : Obligatoire : Justaucorps rose (éveil et initiation) blanc (enfants 8/14ans) + collant clair + demi-pointe rose (en tissus et bi semelles). Optionnelle : jupette ou tutu

Hip hop : Une paire de basket noir (semelle blanche de préférence) strictement réservée à la danse, obligatoire pour chaque cours et pour tous les spectacles. Pantalon large, jogging ou short large ; t-shirt au choix

Jazz, Contemporain : Pantalon, short ou collant (près du corps) ; haut au choix ; pieds nus.

Pour tous les cours les cheveux devront être attachés.

Le professeur se réserve le droit de ne pas autoriser un élève à suivre le cours s'il ne se présente pas dans la tenue réglementaire ou coiffé correctement. Dans ce cas, il assistera au cours en observateur sans y prendre part.

VESTIAIRE : Il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires, les téléphones portables sont interdits, l'école décline toute responsabilité en cas de vol. Les téléphones portables doivent être éteints pendant toute la durée de présence dans l'école.

5 – COSTUME - SPECTACLE

Les costumes sont à la charge des élèves. Le forfait costume s'élève à 65€. Le montant du forfait est valable pour un cours. Si l'élève fait plusieurs cours par semaine il devra régler autant de forfait que de cours qu'il fait. Le forfait costume doit être réglé au mois de novembre et peut être réglé en plusieurs fois (novembre, décembre et début janvier maximum)

SPECTACLE : La date et lieu du spectacle de fin d'année n'ont pas été encore fixés. L'élève doit tenir informé l'école, maximum au début du 2^{ème} trimestre (soit au mois de janvier maximum) s'il ne souhaite pas participer au spectacle de fin d'année.

6 – ACCOMPAGNEMENT ET RESPONSABILITE

Le professeur est uniquement responsable des élèves présents au cours pendant la durée de ce cours. Les accompagnants doivent faire respecter ces consignes tant que les élèves sont sous leur surveillance.

Les parents s'engagent à accompagner leur enfant mineur à l'école de danse et à venir le rechercher. En décidant de le laisser se déplacer seul, ils déchargent la responsabilité de l'école de danse JBB, notamment en cas d'absence ou retard d'un professeur, pour tout problème qui surviendrait.

7 – DROIT A L'IMAGE

En acceptant ce règlement j'accepte l'utilisation de mon image, ou, étant son représentant légal, l'image de mon enfant mineur par l'association « Ecole de danse – Jean-Baptiste Bartoli ». Je l'autorise à me photographier, me filmer et à utiliser mon image prise lors de cours, manifestations, concours... J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image dans le cadre de la promotion de l'association, notamment sur le site internet de l'association, sa page facebook, son compte instagram, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie de l'association. En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de l'association qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité.

8 – URGENCE MEDICALE

En cas d'urgence médicale au sein du cours de danse, le professeur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des pompiers et transfert à l'hôpital le plus proche) et de contacter les personnes à joindre en cas d'urgence. Le professeur doit avoir connaissance de toutes prises de médicaments pendant ses cours.

9 – CONTACT

contact@ecolededansejbb.com

BARTOLI Jean-Baptiste 06 24 79 26 96 / Garibaldi-Steinmetz Pierre-Dominique 06 11 34 01 41 <http://ecolededansejbb.com> <http://www.facebook.com/ecolejbb>